

# C.C.A.P.H. 44

Comité de Coordination

des Associations pour Personnes

Handicapées de Loire-Atlantique

Maison des Associations C/O F.M.H. Manufacture des tabacs 10 bis, boulevard Stalingrad 44000  
Nantes

---

L'ensemble des associations de personne en situation de handicap et de leurs familles représentées par le Comité de Coordination des associations pour les personnes handicapées de Loire-Atlantique (CCAPH 44) dont je suis le Président, ont décidé de quitter cette séance de la CDAPH pour signifier leur profond mécontentement vis à vis du Gouvernement et de l'Etat.

En effet l'Etat prévoit un projet de décret relatif à la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi d'un demandeur de l'allocation adulte handicapé (AAH). L'article 3 du projet de décret prévoit de donner la majorité des voix aux représentants de l'Etat siégeant dans les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) lors de l'attribution de l'AAH. Article qui instaure ainsi le **principe du décideur-payeur** pour l'attribution de l'AAH contraire à l'esprit de la loi du 11 février 2005 et remettant gravement en cause le rôle de ces commissions et l'intérêt d'y participer pour les représentants des personnes handicapées si leurs voix ne comptent plus pour l'attribution des prestations sociales. A terme, l'attribution du droit à l'AAH ne serait déterminée qu'en fonction des moyens financiers disponibles.

Le CCAPH comme les organisations nationales représentatives des personnes en situation de handicap demandent le retrait définitif de l'article 3 du projet de décret relatif à la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi d'un demandeur de l'allocation adulte handicapé (AAH) avant de poursuivre la consultation sur le projet de décret.

Les associations s'indignent de la multiplication des remises en cause des dispositifs prévues par la loi de 2005 et préjudiciables aux personnes en situation de handicap et leurs familles dont nous portons au niveau départemental les besoins et préoccupations.

Nous tenons à rappeler la devise « rien pour nous sans nous » que nous faisons nôtre. Pas de politique publique viable sans associer les personnes concernées.

En signe de mécontentement, l'ensemble des membres associatifs de la CDAPH quittent donc cette salle et informeront de leur geste les Médias. Nous vous sollicitons pour que je puisse lire un message au nom des associations pour expliciter notre action.

Monsieur le Président de la CDAPH et Mesdames, Messieurs membres des institutions représentées à la CDAPH, nous tenons à vous dire qu'il ne s'agit nullement de mettre en cause la MDPH 44 mais les décisions de l'Etat qui vont à l'encontre de l'esprit de la loi 2005 et en particulier la dimension participative des associations au sein des instances.

Jean-Pierre HURTAUD, Président du CCAPH 44

Le vendredi 18 février 2011, à la CDAPH de la MDPH 44